

SEVERITE OU VERITE DANS L'ADMINISTRATION DES SACREMENTS?

Le prochain congrès de l'*Union des Oeuvres Catholiques de France*, qui se tiendra à Besançon pendant la semaine de Pâques, sera consacré à la *Paroisse communauté liturgique et missionnaire*. Une des questions qui y seront discutées est celle-ci : « Faut-il être large ou sévère pour l'admission aux sacrements ? » L'enquête a été formulée en trois questions :

Comment lutter contre la dévaluation des sacrements ?

Comment faire comprendre qu'il ne s'agit ni de simples gestes ni de rites magiques ?

Croyez-vous possible, dans votre milieu, de poser des conditions plus sérieuses pour leur réception ?

Il faut reconnaître que l'*Union* a le sens de l'actualité. Ce problème est d'une urgence capitale. C'est peut-être l'avenir du christianisme en France qu'il met en jeu. (Il avait fait, à l'occasion de la pastorale du baptême, l'objet de communications et discussions captivantes à la 2^e session d'études du C.P.L. à Vanves, en janvier 1945.)

Le libellé des trois questions posées est adroit à ce plan de la tactique et de la pédagogie pastorales. Pourtant les réponses publiées dans l'*Union* de décembre dernier sont bien décevantes par leur disparate. Le rapporteur, M. l'abbé Mausson, semble en prendre son parti assez facilement¹, sans paraître soupçonner qu'il y a, à la base et dans le vocabulaire employé, bien des confusions :

Bien entendu, toutes les réponses sont d'accord sur un point

1. Nous verrons que le numéro de mars de *L'Union* apporte au contraire des mises au point excellentes.

théorique : il faudrait pouvoir être sévère; elles ne diffèrent, mais notablement, que sur la pratique, au moment où l'on se trouve devant l'éventualité d'un refus de sacrement. Et les deux thèses s'affrontent avec d'excellents arguments de chaque côté.

Nous nous garderons bien de conclure dès maintenant, nous contentant de faire, cependant, une distinction qui s'impose entre paroisses urbaines et rurales, pensant que si la sévérité stricte peut se concevoir peut-être — mais avec quel tact! — dans les paroisses urbaines, elle paraît plus discutable, au moins dans l'état actuel des choses, en pays rural; et nous ajoutons de plus qu'il s'agit souvent de cas d'espèce et que tout dépend de l'atmosphère de la paroisse.

Disons d'abord, au passage, que si la distinction « s'impose » entre paroisses urbaines et paroisses rurales, elle s'impose peut-être en sens inverse. Il est vrai que le paysan, plus traditionaliste, tient davantage à des gestes qui ne sont pour lui que des survivances. Mais le citadin peu familier avec l'église, à qui on refuse les sacrements, se perd dans la foule et son pasteur ne le retrouvera peut-être jamais. Le paroissien rural, même non pratiquant, connaît son pasteur et son pasteur le connaît.

« Tout dépend de l'atmosphère de la paroisse », c'est bien vrai. Mais il ne s'agit pas, pour le curé, de subir cette atmosphère. Il faut la créer, notamment par la façon dont il accorde ou refuse les sacrements. Or il est beaucoup plus facile de créer l'atmosphère d'une paroisse rurale qui a des dimensions humaines, où chacun peut facilement savoir si le curé, en refusant ou en accordant les sacrements, agit par humeur ou en vertu de principes constants, qui sont les mêmes pour tous.

Bien sûr aussi, « il s'agit souvent de cas d'espèce ». Quand on traite avec des hommes, il s'agit même toujours de cas d'espèce. Ce n'est pas une raison pour déclarer inutiles les principes d'action et les lois, ou déclarer la loi inhumaine et inapplicable, comme font les adversaires de la « sévérité ».

Mais, pour passer au fond de la question, l'opposition entre le « théorique » — c'est-à-dire un idéal abstrait — et la « pratique » où semble s'incarner tout le réalisme miséricordieux du bon pasteur, nous paraît fautive. C'est à cause de cette fautive antithèse et de quelques autres que les

réponses apportées à l'enquête sont si décevantes. Donnons-en quelques exemples :

Commençons, continue le rapporteur, par un partisan de l'*indulgence*.

[Ici encore le terrain d'opposition nous semble mal choisi. Qui dit « indulgence » et sévérité se place sur un plan subjectif, sentimental. Qui ne voit qu'il faut aller au-delà. Le prêtre cité commettra la même erreur :]

La dévaluation des sacrements existe, c'est un fait brutal. Je crois qu'on peut distinguer à ce sujet... une double tendance *rigoriste* et *laxiste*. [Nous montrerons plus loin que ces termes, empruntés à la morale, sont ici tout à fait équivoques.]

Les premiers disent : il faut *exiger*, il faut *montrer* qu'on n'entre pas dans l'Église comme dans un moulin. [Toujours un point de vue volontariste, ou plutôt d'humeur : *exiger*, *montrer*.] Et donc ils ne voient aucun inconvénient [*ils y voient certainement des inconvénients, mais s'ils voient des inconvénients plus graves à tenir la conduite opposée ?*] à *refuser* avec plus ou moins de formes les sacrements [il convient justement d'y mettre le plus de formes possible].

Quelques exemples :

— Refuser un enfant à sa communion solennelle parce qu'il n'est pas régulier ou pas instruit [il faudrait surtout dire : parce qu'il n'est pas bien disposé, parce qu'il n'a pas la foi].

— Refuser l'absolution aux pascalisants qui n'assistent pas en principe à la messe du dimanche.

— Ne pas donner l'extrême-onction à un homme sans connaissance qui toute sa vie a été antireligieux. (Et évidemment pas de sépulture religieuse.)

— Ne pas marier à l'église les gens qui n'ont pas la foi et qui font ça par routine. [Il faudrait ajouter : qui n'ont pas l'intention de contracter un *vrai* mariage.]

Je n'ai pas encore vu refuser le baptême, mais vous semblez insinuer la chose possible en recourant dans votre questionnaire à la comparaison pays de mission.

La tendance *laxiste* au contraire (et j'aime m'inscrire franchement dans cette catégorie) [peut-on « avouer » cela ? c'est oublier que le *laxisme* est une erreur, ou c'est changer le sens des mots...] : il ne faut pas éteindre la mèche qui fume encore, si peu soit-elle fumante.

Saura-t-on jamais le mal fait par certains refus un peu brutaux... [Évidemment ! mais on peut être ferme sans être brutal.] Le nombre d'enfants et de familles tout entières qui sont contre la religion parce qu'un prêtre a été dur [même remarque que ci-

dessus] au moment d'une communion solennelle ou d'une extrême-onction...

Qu'on m'entende bien... Je suis le premier convaincu de la dévalorisation. Je crois qu'il faut *expliquer* sérieusement la valeur des sacrements à qui de droit, mais de là à passer à l'acte dans nos paroisses déchristianisées, cela me paraît impossible. [« Expliquer » : très bien. Mais comment l'explication paraîtra-t-elle sincère si dans les faits on permet que les sacrements soient méprisés ? Et si on ne passe pas « à l'acte » dans les paroisses déchristianisées, comment les rechristianisera-t-on ?]

Ou alors que ce soit une mesure générale; mais ce qui est terrible, c'est le changement total d'interprétation d'un presbytère à l'autre.

Si vraiment vous ne voulez marier que des chrétiens 100 %, qui marierez-vous ? [Personne n'a cette prétention. Mais il ne faut marier que des vrais chrétiens — même tièdes, même pécheurs — décidés à conclure un vrai mariage chrétien.]

Si vous voulez baptiser seulement les enfants de milieu chrétien, qui baptiserez-vous ? [Peut-être, mais baptiser est-ce, oui ou non, faire un chrétien ? Alors il ne faut baptiser qu'avec un espoir *minimum* d'éducation et de persévérance chrétienne.]

Ce problème est angoissant, mais je n'y vois pas du tout la solution dans un rigorisme antichrétien. [Elle n'est pas dans un « laxisme » lui-même antichrétien.]

Arrêtons là cette citation déjà trop longue. L'*Union* de décembre publie ensuite des réponses qu'elle dit plus « rigoristes » et qui nous paraissent inspirées par une conception très sacerdotale et en même temps, quoi qu'on en dise, très « humaine » des responsabilités pastorales. Nos lecteurs voudront bien s'y reporter. Pour conclure, M. l'abbé Mausson cite les considérations si équilibrées de M. le chanoine Boulard dans *Problèmes Missionnaires de la France rurale* p. 18), qui signale les graves inconvénients, en pays rural, d'un refus trop *sévère*. C'est en effet le cas puisque, comme le fait remarquer M. Boulard :

Chez nous, contrairement aux pays infidèles : pas de baptême, pas de catéchisme; et tout homme — dût-il même ne pas persévérer — a droit à l'instruction religieuse. En fait, dans la plupart des régions rurales, tous les enfants baptisés se retrouvent ensuite facilement au catéchisme.

On n'en demande pas davantage pour le baptême. Que

les enfants baptisés donnent au moins *l'espoir* de la persévérance, en suivant le catéchisme. Comment s'en assurer ? C'est ce que dit M. Boulard, cité encore ici, en exposant la ligne de conduite suivie par un curé « de pays de mission² » et à laquelle il se rallie :

Mon effort est d'obtenir de tous parents présentant un enfant au baptême l'engagement d'honneur qu'ils l'enverront au catéchisme. Jusqu'à présent je n'ai demandé cet engagement qu'oralement, mais je pose la question devant toute la communauté paroissiale réunie (les baptêmes se font le dimanche à la suite de la grand'messe) avant même de commencer la cérémonie : les intéressés sont prévenus que cela leur sera demandé. S'il y a déjà des enfants baptisés dans la famille et qu'ils ne fréquentent pas le catéchisme, j'exige qu'on les y envoie ou je refuse le baptême du nouveau-né. En pareil cas je préviens toujours une bonne chrétienne du voisinage pour que, le cas échéant, elle administre elle-même, sans y être invitée, un baptême *in extremis* dont Dieu seul serait témoin.

Ceci ne prouve-t-il pas [conclut M. Maussion] qu'il y a peut-être moyen de mettre d'accord rigides et conciliants puisque même pour ceux-là le cas de refus peut se présenter ?

Ce qu'il faut, comme le notait un de nos correspondants, c'est, lorsqu'on impose des conditions — et il le faut puisqu'elles sont nécessaires —, *le faire avec bonté*, avec compréhension, comme l'explique M. l'abbé Boulard :

« ... Le prêtre, avant d'être un juge, est un éducateur. »

Alors, doit-on être exigeant ?

Si je disais tout de suite qu'il doit bien y falloir la manière, puisque nous nous souvenons tous d'un exemple au moins de sévérité qui fut désastreux, le jansénisme... etc., etc.

*
* *

La conclusion de M. l'abbé Maussion nous montre que finalement ce qu'il appelle « le rigorisme » ne lui paraît pas si odieux, ni si maladroit.

Mais alors pourquoi toute cette confusion, et comment espérer débrouiller ces équivoques créées par les mots malheureux de « laxisme », de « rigorisme », voire de « jansénisme » ?

2. Cf. la note parue dans *La Maison-Dieu*, n° 3, p. 99.

Dans l'*Union* de mars l'enquête a évolué de façon extrêmement intéressante. Mais, pour commencer, quelques remarques qu'on nous permettra encore de critiquer :

... Il s'agit, à notre avis, plus de psychologie que de théologie ou de droit canon, plus de sens de l'hypothèse que de connaissance de la thèse.

Pourquoi cette opposition ? La théologie ou le droit canon deviendraient donc inutiles dès qu'on a affaire à des cas concrets, à des hommes faits de chair et d'os ? Autant dire qu'ils ne servent à rien. La « psychologie » n'a pas à supplanter la théologie ou le droit, mais à les appliquer. Autrement qu'on se hâte de rayer des programmes des séminaires ces matières désuètes et « théoriques » pour les remplacer par la psychologie.

Ensuite M. l'abbé Maussion fournit d'heureuses précisions :

« *Ne pas éteindre la mèche qui fume encore !* » Il faudrait peut-être s'entendre sur deux points, à savoir :

- 1) quand cette fameuse mèche est encore fumante,
- 2) si la sévérité *sagement* appliquée, et expliquée, joue vraiment toujours ce rôle d'« extincteur ».

Et le principe doit-il s'appliquer encore quand la mèche est tellement consumée qu'il n'en reste même plus trace ?

Saura-t-on le mal fait par certains refus brutaux et par certaines mises à la porte ? dit-on aussi. Mais qui a jamais conseillé de refuser brutalement et de mettre à la porte, et est-il un seul prêtre qui souscrirait à cette formule ? Car ne faut-il pas toujours agir avec charité, surtout dans la sévérité, la sévérité étant d'ailleurs une des formes, et la plus désintéressée et la plus courageuse, de la vraie charité ?

Les trois lettres de curé qui sont publiées ensuite rendent une note très juste. Celle d'un « curé de banlieue de Paris » est particulièrement remarquable. Il faudrait la citer tout entière. En voici au moins le début, qui en énonce le principe directeur :

La lecture des opinions si diverses émises dans l'*Union* à propos de l'admission aux sacrements semblerait suggérer que l'Église n'a pas de directives pratiques pour ce sujet, puisque des prêtres aussi compétents et aussi bien intentionnés que les prêtres cités, ont des avis différents. L'un d'eux le dit : « Nous, les petits curés,

nous ne pouvons pas grand'chose. » Est-ce vrai ou y a-t-il du vrai ?

Le même dit un peu plus haut : « Il faudrait des mesures universelles, autrement ceux envers qui on prendrait une décision sévère ne verront qu'une rigueur personnelle. »

Et dans les notes qui suivent, passant en revue les divers sacrements, le « curé de banlieue de Paris » fait remarquer que ces mesures universelles existent : il y a, pour l'admission à la première communion, pour le catéchuménat des adultes, pour l'administration du mariage, des règlements qui constitueraient des « mesures universelles »... si chacun voulait bien les appliquer. L'obéissance à la loi devient alors la meilleure diplomatie et la meilleure sauvegarde.

*
* *

Nous sera-t-il permis de verser au débat quelques considérations qui ne relèvent ni de l'obéissance à la loi positive, ni de l'indulgence, ni de la sévérité, ni de la psychologie, ni même de la charité ?

Sans doute ces considérations ne permettront pas de trancher automatiquement tous les cas concrets. Cela ne peut se faire que par la *prudence* surnaturelle de chaque prêtre, réagissant en face de chaque cas donné. Mais encore faut-il que la prudence qui est chargée de trouver la conclusion pratique s'appuie sur des *principes*. Or, dans toute cette discussion, ce sont les principes qui manquent le plus. En les apportant, nous serons peut-être accusés de verser dans le « théorique » opposé au « pratique ». Nous croyons ce reproche mal fondé. Entre le « théorique », c'est-à-dire l'abstrait, l'irréel, et le « pratique » (c'est-à-dire, en fait, le « pragmatique »), qui sont tous deux insuffisants à donner une ligne de conduite à la fois ferme et concrète, se place la lumière de la vérité.

En essayant de la donner ici nous avons conscience de ne pas jouer les pédants, mais d'apporter une doctrine indispensable. Une question n'a pas été posée, qui est pourtant primordiale : Qu'est-ce qu'un sacrement ?

Si un sacrement est uniquement un moyen donné aux

hommes pris individuellement de recevoir la grâce divine, et un moyen tellement indispensable que la grâce ne peut passer que par eux, alors, évidemment, ceux qui refusent les sacrements, sont des rigoristes, qui resserrent le chemin du ciel. (C'est cette notion appauvrie de sacrement qui est à la base de toutes les discussions en cause.)

Or il est bien vrai que les sacrements sont les moyens normaux, pour chaque âme, en chrétienté, de recevoir la grâce divine.

Mais ils ne sont pas que cela. Ils sont aussi, et essentiellement, des signes de la foi qui justifie, des actes de culte par lesquels s'exprime et se construit l'Église.

La polémique anti-protestante, depuis le concile de Trente, nous a fait trop souvent oublier ce deuxième point, pourtant très important, lui aussi, et que saint Thomas maintient vigoureusement, en même temps que le premier³.

Saint Thomas y attache même tant d'importance qu'au lieu de parler d'un sacrement « valide », comme font toujours les théologiens modernes, il préfère parler d'un sacrement « vrai ». Un sacrement est « vrai » quand le langage religieux qu'il constitue correspond à une réalité dans l'âme de celui qui, en le recevant, le professe. Un sacrement n'est pas seulement un remède, reçu par une âme apte à en profiter, il est un geste, une attitude, une « profession de foi », une « célébration » de la part du sujet qui, en le recevant, le pose. C'est ainsi, par exemple, que saint Thomas définit la communion sacrilège non pas — comme le font tant de prédicateurs de première communion — par

3. « On peut considérer deux choses dans la pratique des sacrements : le culte divin et la sanctification de l'homme » (*III^a Pars*, q. 60, a. 5). « Saint Augustin écrit : « On ne peut unir des hommes « en aucune confession religieuse, vraie ou fausse, sans les assembler « par une communauté d'insignes, c'est-à-dire de sacrements visibles. » Mais il est nécessaire au salut des hommes que ceux-ci soient unis en une seule confession de la vraie religion. Les sacrements sont nécessaires au salut de l'homme à titre de signes sensibles des réalités invisibles par lesquelles l'homme se sanctifie... Avant la venue du Christ, il fallait donc déjà des signes visibles par lesquels l'homme attesterait sa foi en la venue future du Sauveur » (*ibid.*, a. 3), etc., etc. Cf. notre traduction du traité des Sacrements dans l'édition de la *Revue des Jeunes*, introduction et *passim* (Paris-Tournai, 1945). On retrouvera ces thèses indiquées avec beaucoup de vigueur dans l'article du R. P. Dondaine, dans ce même fascicule.

le contact odieux qu'une âme souillée impose au corps très pur du Christ, mais par la *fausseté*, la contradiction de celui qui reçoit le sacrement de l'amour, et par là professe extérieurement la charité, tandis que son cœur est ennemi de Dieu : « Quiconque reçoit (*sumit*, c'est-à-dire « prend ») ce sacrement, signifie par là même qu'il est uni au Christ et incorporé à ses membres. Ce qui se fait par la foi formée (informée, achevée par la charité), que personne ne possède en même temps que le péché mortel. Aussi il est manifeste que quiconque reçoit ce sacrement en état de péché mortel, *commet une fausseté* dans ce sacrement. Il *encourt donc le sacrilège*, comme violateur du sacrement. Et, *à cause de cela*, il pèche mortellement » (*III^a P.*, qu. 80, art. 4).

Nous ne demandons pas que les sacrements soient refusés à ceux qui ne sont pas parfaitement disposés — ce qui serait en effet du rigorisme, du jansénisme —, mais que l'on ne donne pas les sacrements à ceux qui manifestent par leur manque de foi, de droiture, voire d'instruction, qu'ils sont en contradiction avec le sacrement. Il ne s'agit pas de *sévérité*, mais de *vérité*. Pour que cette vérité soit atteinte, nous n'exigeons pas une perfection que les sacrements servent justement à procurer, mais un minimum de dispositions. On ne peut, sans s'associer plus ou moins à leur faute, conférer le mariage chrétien à des gens qui n'ont nullement l'intention de conclure une union chrétienne, administrer l'extrême-onction (sinon sous condition) à un mourant (et souvent à un mort !) qui par toute sa vie s'est montré opposé à la doctrine, aux pratiques, à la morale de l'Église.

Car les sacrements sont encore « les sacrements de l'Église ». Saint Thomas emploie souvent cette expression⁴. Cela ne signifie pas seulement que les sacrements sont donnés par l'Église ou dans l'Église, mais que leur administration et leur célébration exprime et constitue l'Église⁵.

4. Cf. *III^a Pars*, q. 60, Prologue; et le titre de son opuscule : *De articulis fidei et de Ecclesiae Sacramentis*, etc.

5. « Saint Thomas dit que l'Église est constituée, fabriquée, instituée ou consacrée par la foi et les sacrements de la foi », dit le P. CONGAR, avec références à l'appui, cité par nous dans *Les Sacrements*, trad. de la *Somme théologique*, aux Éditions de la Revue des Jeunes, p. 371.

Étant des actes de culte, et pas seulement des remèdes individuels pour obtenir la grâce, ils ont une valeur sociale. Pour accorder ou refuser les sacrements, il ne suffit pas de considérer si le sujet qui les demande recevra un avantage ou un dommage de leur refus ou de leur administration. Il faudra encore envisager le bien de l'Église tout entière. Et le bien de la communauté pourra l'emporter sur le bien d'un individu.

Le « laxisme » peut se faire passer pour miséricorde et alléguer la parole concernant le Christ sur la mèche qui fume encore : si, en accordant les sacrements à n'importe qui, il fait mépriser l'Église, qui apparaît comme une mauvaise gardienne de son dépôt sacré, cette prétendue miséricorde sera une cruauté. Et il ne s'agit pas ici d'une Église abstraite opposée à des hommes de chair : qui ne sait qu'une des causes de l'incroyance vient de cette facilité avec laquelle on marie, on extrémise, ou on enterre avec les rites et les sacrements chrétiens des gens qui se sont toujours moqués ou passés de l'Église ?

Le « rigorisme » pourra blesser quelques individus (ce n'est pas sûr si le refus est prononcé avec la charité, le calme et les explications nécessaires), mais si ce « rigorisme » est constant, professé avec conviction et méthode, non par humeur, il servira finalement — et plus vite qu'on ne le croit — le prestige de l'Église, et les individus eux-mêmes en bénéficieront, en ressentant de l'estime et de l'attrait pour cette société qui traite sérieusement les choses divines.

*
**

Que les sacrements aient une valeur sociale et que le bien de l'Église soit autre chose que la somme des biens individuels — au moins apparents et immédiats — c'est ce que montre de plus en plus le développement et l'affermissement de la théologie missionnaire. Ceci vient d'autant mieux à notre propos que le questionnaire de l'*Union* a fait allusion aux méthodes missionnaires⁶. Les missions n'ont

6. On se souvient des paroles si frappantes prononcées par un missionnaire dans *La France, pays de mission ?* (pp. 110-111) : « Nous, nous ne recevons comme chrétiens que des gens prêts... Vous, vous

pas pour but premier et exclusif de sauver des âmes individuelles. En ce cas les missionnaires feraient aussi bien de rester dans leur pays d'origine où il y tant de bien à faire. Les « sauvages » pourront peut-être se sauver tout seuls, dans leur ignorance invincible. Et surtout, si on ne les encadre pas dans une communauté chrétienne, la prédication de l'Évangile et l'octroi des sacrements rendront leur salut plus difficile en leur imposant une morale plus exigeante, en risquant de faire d'eux des apostats. Mais justement, la vraie tâche des missions n'est pas là : elle consiste à *implanter l'Église* dans toutes les régions du monde, à créer des *chrétientés* nouvelles, des communautés dans lesquelles le salut individuel sera en fait plus facile⁷.

allez pleurer dans les familles pour faire faire la première communion à des enfants qui persévéreront dans la proportion de un sur dix...

« Nous, nous ne baptisons les enfants que si nous avons la certitude qu'une éducation chrétienne suivra...

« Vous, vous baptisez en série...

« Vous cherchez à marier tout le monde, excepté les divorcés...

« Vous enterrez tout le monde avec une grande assistance de prêtres et un grand luxe de solennités... La grande différence est celle-ci : *Vous, vous supposez l'existence d'une communauté chrétienne qui a disparu*, et vous aidez sans aucune suite une foule de gens à poser des actes individuels qui doivent les rattacher à Dieu...

« Nous, nous fondons des chrétientés, nous savons que les hommes ont besoin d'une petite communauté pour vivre leur religion. Convertir quelqu'un, chez nous, le baptiser, c'est l'intégrer dans une communauté chrétienne, dans une « église ».

« Notre tâche, qui nous a été rappelée par le grand Pape des Missions, Pie XI, c'est de faire des communautés chrétiennes cent pour cent indigènes, incarnées à fond dans le pays, le milieu » (les italiques sont dans le texte).

7. « Pourquoi donc les missions, nous vous le demandons, si ce n'est pour établir et fonder solidement l'Église de Dieu dans ces immenses régions ? (Pie XI, encyclique *Rerum Ecclesiae* du 28 février 1926, dans *Pie XI, Pape des Missions*, éd. de l'Union missionnaire du clergé, p. 61). Il faudrait citer tous les documents où les Papes (Benôit XV dans l'encyclique *Maximum illud*, Pie XI et S. S. Pie XII) ont insisté sur la nécessité de susciter un clergé indigène, de respecter les coutumes des peuples évangélisés, de faire fond sur leurs vertus naturelles, de s'adresser aux élites aussi bien qu'à la masse.

On trouvera cette doctrine à toutes les pages des *Dossiers de l'Action missionnaire (Manuel de Missiologie)* du P. Charles, S. J., Louvain, 2^e éd., 1939. Cf. p. 24 : « L'absence de l'Église visible, voilà ce qui fait d'un pays une terre de mission. Ce qui y attire le missionnaire, c'est le désir, le besoin d'établir, là où elle n'est pas, l'Église visible. Dès lors, l'activité missionnaire n'est pas d'abord ou uniquement un acte d'obéissance au précepte du Christ, ni davantage un acte de charité envers le prochain en détresse; elle est tout cela, parce qu'elle est

Cette doctrine universellement acceptée aujourd'hui suppose deux axiomes théologiques que les discussions entre pseudo-rigorisme et laxisme semblent avoir complètement perdus de vue : 1° *La puissance de Dieu n'est pas liée aux sacrements*⁸, si bien qu'en refusant les sacrements à un homme nous ne le privons pas nécessairement de la grâce. Que dire s'il s'agit, non pas de sacrements proprement dits, mais de sacramentaux comme les funérailles, dont la portée est avant tout sociale ? On se rappelle, au moment de la condamnation de l'*Action française*, les reproches véhéments adressés au clergé qui refusait les honneurs et les prières de l'Église à ceux qui étaient en rébellion contre les lois de cette même Église. On aurait cru que, par le refus des funérailles, des prêtres au « rigorisme antichrétien » acculaient de pauvres morts à la damnation éternelle ! Dieu, auteur souverain de ces *moyens* de procurer un salut plus sûr et plus facile que sont les sacrements, ne peut laisser lier sa miséricorde par ces moyens dont il peut toujours se passer. Et cette liberté souveraine et gracieuse de Dieu s'exprime dans cet autre adage théologique : 2° *A celui*

avant tout et essentiellement un *acte de religion* à exercer par l'Église et pour l'Église. »

P. 26 : *A l'objection* : « Pourquoi chercher si loin des âmes à sauver ? Il y en a des milliers dans notre Europe ! Pourquoi se tuer à convertir, dans les régions polaires, quelques centaines d'Esquimaux, alors que nos cités industrielles regorgent d'incroyants immoraux ? » La réponse est facile : « Le missionnaire ne veut pas d'abord sauver des âmes ; il veut d'abord *construire* l'établissement du salut », etc. De même, le P. PERBAL, O.M.I., à toutes les pages de ses *Premières leçons de théologie missionnaire*, nouv. éd., Paris, 1937, et p. 76 : « Le missionnaire qui débarque en une île lointaine... a donc pour objectif, non seulement de convertir un grand nombre de païens..., d'organiser le culte et la vie chrétienne d'une manière individuelle et privée, mais encore d'instaurer le règne de Dieu de façon à élever la société entière dans un hommage constant à Dieu. »

Le P. Perbal, à la suite du P. Charles, insiste sur ce que le motif formel de l'évangélisation missionnaire n'est pas la charité, mais la religion. Ne pourrait-on signaler aussi que nos modernes « laxistes » oublient trop, en faveur de la charité individuelle, la vertu de religion, qui est pourtant la « vertu professionnelle » du prêtre ?

Voir aussi une étude de vulgarisation très vigoureuse de M. le chanoine GLORIEUX : *Pourquoi tous les catholiques doivent-ils être missionnaires ?* Lille, 1944.

8. Sentences de P. LOMBARD, IV d., 4, 4-5. Cf. CAPÉLAN, *Le Problème du salut des infidèles, Essai historique*, nouvelle éd., Toulouse, 1943, p. 183.

qui fait ce qu'il peut Dieu ne refuse pas la grâce⁹. C'est précisément parce que nous admettons cet axiome qu'en exigeant des sacrements *vrais* nous ne sommes ni rigoristes ni jansénistes. Pour les jansénistes la grâce divine était donnée avec parcimonie, selon une prédestination absolue, à un petit nombre d'élus. Nous croyons, nous, que Dieu répond à la requête de toute âme droite et que sa grâce, parfaitement gratuite, ne se refuse à aucune bonne volonté.

C'est donc, par un retournement étrange de la situation, mais qui n'a rien de paradoxal pour qui prend la peine de réfléchir, le parti de la *vérité* qui, bien loin d'être celui de la sévérité, est celui de la miséricorde. En exigeant de vrais sacrements nous ne privons pas du secours divin une âme qui en aurait plus particulièrement besoin, en raison même de sa misère (ce serait trop curieux qu'on aboutisse à donner les sacrements aux plus mauvais chrétiens !) Et nous servons l'honneur de l'Église, le respect dû aux sacrements, donc le respect dû à Dieu. A échéance plus ou moins longue, mais sûre, nous faisons plus de bien aux âmes qui viendront plus sérieusement à une Église qu'elles estimeront davantage. Les bons chrétiens s'y sentiront plus à l'aise, ayant conscience de faire partie d'une communauté plus sainte, plus exigeante et plus homogène.

Quant à ceux qui se croient « laxistes », « conciliants », ce sont eux les vrais rigoristes puisqu'ils admettent aux sacrements des sujets incapables d'en accepter et d'en porter les exigences, puisqu'au lieu de les laisser dans leur bonne foi de païens ou de chrétiens ignorants, ils risquent d'en faire — et en font : voyez les innombrables ondoiements non suivis d'éducation chrétienne — des apostats et des sacrilèges, dont ils rendent ainsi le salut plus difficile. Sans parler du discrédit attaché à cette Église où l'on entre au rabais, discrédit dommageable à ceux du dedans comme à ceux du dehors.

9. Il est vrai que cet adage est expliqué différemment par Molina et Suarez d'une part (à qui fait ce qu'il peut *selon ses forces naturelles*), selon les thomistes d'autre part (à qui fait ce qu'il peut, *avec l'aide de la grâce actuelle*). Mais tous les théologiens admettent l'adage comme établissant la générosité avec laquelle Dieu « ne refuse pas la grâce » *sanctifiante*, que donnent normalement, mais non pas exclusivement les sacrements (Cf. CAPÉLAN, *Le Problème... Essai théologique*, pp. 49-61).

*
* *

Sur le plan pratique, encore une fois, une infinie souplesse est laissée à la prudence et à la charité sacerdotales. Mais ne parlons plus de sévérité, là où il ne s'agit que de vérité. Si cette vérité paraît trop dure à certains, c'est dommage. Mais qu'au moins ceux qui la voient obéissent à leur conscience sans se laisser fléchir par des mobiles de sensibilité ou de tactique trop immédiate et trop humainement prudente. Leur nombre, en s'accroissant chaque jour, tendra vers cette unanimité nécessaire, tous le reconnaissent, à une attitude de christianisme ferme et authentique. Si « tout dépend de l'atmosphère de la paroisse », travaillons justement à créer cette atmosphère. Et ainsi nous aiderons l'autorité supérieure à prendre les décisions ou à établir les règles qui seraient encore à désirer pour établir l'unité d'action.

On reconnaîtra, nous l'espérons, que ces quelques considérations, n'ont pas été rédigées dans un esprit de vaine critique ou de hautain théologisme. Puissent-elles apporter quelque lumière pour la solution des problèmes qui seront évoqués au Congrès de l'Union — comme à la session du C.P.L., à Bourges, en juillet prochain, sur la Pastorale liturgique du baptême¹⁰.

CLAUDE A.-M. ROGUET.

En appendice et en illustration à cet article, voici une anecdote prise sur le vif que nous extrayons d'un livre du R. P. H.-CH. CHÉRY à paraître prochainement aux Éditions du Cerf. Le P. Chéry reproduit un récit de M. l'abbé REMILLIEUX, curé de Saint-Alban à Lyon :

C'était un jour d'hiver, à la tombée de la nuit. Je rentrais au presbytère. Un jeune homme en gravissait les marches. Il m'aperçoit, et d'un ton sec :

— Je viens pour un mariage.

¹⁰. Cf. notre questionnaire (*La Maison-Dieu*, n° 2, p. 71, et le tiré à part) : I. *Le rôle du prêtre dans la collation du baptême. C. Demande d'engagement.*

— Parfait, cher monsieur, entrez donc!

— Inutile, je suis pressé.

— Eh bien, vous reviendrez. Prenons rendez-vous. Je suis à votre disposition la plus complète. De minuit à minuit...

— Mais j'ai mes papiers.

— Vos papiers, je les prendrai ensuite; ils seront le témoignage de ce que vous m'aurez dit. Mais auparavant, il nous faut parler un peu!

— A quoi bon, monsieur? Je vous paierai.

Je lève les bras au ciel :

— Il ne s'agit pas d'argent! Vous me donneriez cinq cent mille francs que je les porterais tout de suite au Rhône!

D'un geste impératif, je le fais entrer, et tandis qu'il accepte de s'asseoir, je lui dis :

— Vous êtes un incroyant, n'est-ce pas?

— Oui, monsieur, tout à fait.

— Mais alors... qu'est-ce que vous venez me demander? Vous venez me demander, en fait, de vous mettre à l'église à genoux devant moi! Voyons! Vous n'y pensez pas? Je vous garantis bien que si j'étais incroyant jamais pareille idée ne me serait venue! Et que vais-je vous dire à l'église? En une langue que vous ne comprendrez pas et que vous n'aurez nul souci de comprendre, je vais vous parler de vérités auxquelles vous ne croirez pas! C'est une comédie indigne de vous. Et puis vous ajoutez : je vous paierai! Mais pour qui me prenez-vous donc? Vous vous trompez d'adresse!...

Ahurissement de mon interlocuteur. C'était certainement un anticlérical militant. Son attitude extérieure, le ton qu'il prenait ne laissait aucun doute. Il avait probablement une raison délicate pour accomplir cette démarche pénible; vraisemblablement il désirait faire plaisir à sa fiancée. Je poursuivis donc :

— Quand on se marie, on est deux. C'est sans doute votre fiancée qui vous a demandé de venir me trouver, et à cause d'elle vous acceptez de passer sous des fourches caudines que sans elle vous n'auriez jamais franchies. Elle est chrétienne?

— Pas du tout, monsieur, elle est aussi incroyante que moi!

— Ah! alors, cher ami, de grâce, ne me demandez pas ce que vous me demandez. Je n'assisterai certainement pas au nom de l'Église à des promesses que vous placez sur un tout autre plan que celui de Dieu, à qui vous ne croyez pas!

Nous étions sur un terrain vrai. Mon jeune homme n'était plus pressé. Nous ne pouvions pas en rester là.

Après un instant de silence, je reprends donc :

— Vous m'avez parlé de papiers. Vous êtes donc baptisé? et votre fiancée aussi?

— Mais, monsieur, ce n'est pas de ma faute si on m'a fait baptiser!

— Je le crois bien, que ce n'est pas de votre faute! Mais c'est de la faute de quelqu'un. Vous étiez dans un milieu « de mission » et on n'avait pas le droit de vous baptiser sans garantie. Vous voyez le résultat, et dans quel cas on vous a mis, celui dans lequel vous vous trouvez maintenant, disposé à profaner ce que nous tenons pour sacré, à vous en servir pour une fin tout humaine que je ne connais pas, à croire et à faire croire aux autres qu'avec de l'argent on obtient tout des curés!... C'est extrêmement pénible et pour vous et pour moi. A qui la faute? peut-être au prêtre qui n'a pas été assez exigeant? peut-être à vos parents qui ont voulu « faire comme les autres » (étant comme les autres, hypothétiquement, vous n'auriez pas d'ennui au mariage...)? peut-être parce que dans la clinique où elle se trouvait votre mère n'a pas vu pourquoi elle dirait non (« après tout, ça ne peut pas lui faire de mal! »). Peu importe maintenant. Mais puis-je vous demander pourquoi vous faites cette démarche, si elle ne vient ni de vous ni de votre fiancée?

— C'est à cause de la grand'mère de ma fiancée. Elle est... faut-il dire religieuse? je dirais plutôt superstitieuse, et elle tient à ce que nous passions par l'église. Nous lui ferions de la peine autrement.

Immédiatement, je saute sur le mot « superstitieuse ».

— Vous avez raison : si la grand'mère de votre fiancée était réellement religieuse, elle ne pousserait pas sa petite-fille à recevoir le sacrement dans ces conditions-là, à profaner le sacré! Elle lui aurait dit ce que je vous dis. Elle aurait essayé une action sur elle, elle aurait prié, elle aurait souffert, mais sa religion lui aurait interdit de demander ce qu'elle demande.

Et j'ajoutais :

— Me permettez-vous encore une remarque? Supposez que je vous aie reçu autrement, que je vous aie serré la main (nous pouvons d'ailleurs nous la serrer!) et que je vous aie dit : « Mon cher ami, puisque vous êtes pressé, nous allons faire vite. Votre fiancée habite bien sur la paroisse? Bon, donnez-moi votre certificat de baptême. Préparez-vous bien à ce grand acte. Revenez vous confesser la veille, etc... » Si je vous avais parlé ainsi, vous seriez parti content. Vous seriez venu au confessionnal : que m'auriez-vous raconté? Je suppose que vous auriez été loyal. Je n'aurais évidemment pas pu vous donner l'absolution. Et après? Vous auriez passé par l'église... Vous offriez de payer n'importe quoi. Dans quel sentiment auriez-vous quitté l'église? Vous auriez emporté le souvenir d'un fait, un fait dont vous vous porteriez garant toute votre vie parce que vous l'auriez vécu : avec les

curés on n'a qu'à payer et tout est dit; tout ça c'est du formalisme... Fameux résultat. Jamais vous n'auriez pu être atteint par une inquiétude sur la valeur de votre état d'âme. Au lieu que maintenant le problème est posé devant vous.

« Autre chose. Je souhaite que vous aimiez assez votre fiancée pour rester fidèlement son compagnon toute votre vie. Mais enfin, envisageons une hypothèse. S'il surgissait un dissentiment grave, si elle vous trahissait, que feriez-vous ?

La réponse vint sans hésiter, mais cette fois le ton n'était plus raide; on parlait avec simplicité :

— Monsieur, il y a la loi : j'irais au tribunal.

Nous y étions. Même s'il passait par l'église, son prétendu mariage serait invalide. Mais à quoi bon poursuivre sur ce thème ? Il n'était pas préparé à comprendre. Mieux valait lui faire envisager un autre aspect du problème.

— Je suppose donc que vous divorcez un jour. Quelques années après, vous envisagez de fonder un nouveau foyer. L'Église, vous le savez, est gardienne respectueuse de l'amour humain; elle consacre ces serments d'amour qui se veulent éternels : on peut se séparer, mais on reste liés pour la vie. Actuellement, ça vous est bien égal. Mais faisons une supposition. Un jour, sous l'empire de circonstances imprévisibles, peut-être douloureuses, vous êtes amené à vous poser la question fondamentale : Qu'est-ce que la vie ? Pourquoi la souffrance ? D'où est-ce que je viens ? Où vais-je ?... Des questions que vous ne vous êtes peut-être jamais posées. Vous cherchez : la science ne vous répond rien, ce n'est pas son objet; les philosophies sont contradictoires... Vous vous tournez vers la religion; un chrétien vous la révèle; la grâce vous touche. Bref, vous devenez chrétien. Et c'est le drame : cette foi nouvelle, qui devient vitale pour vous, la voilà en contradiction avec votre nouvel amour. Impossible de concilier. Il faut choisir. Vous vous êtes mariés à l'église; ce lien est sacré; rien à faire! Ce jour-là, vous regretteriez amèrement d'avoir accompli ce que vous considérez comme une formalité, mais que l'Église est bien obligée de prendre au sérieux!... Je vous en supplie, n'en faites rien!

J'avais donné tout ce que je pouvais donner. Ce jeune homme qui était venu rogue et hostile me prit la main et me la serra d'une façon que je n'oublierai pas, tant son émotion m'envahit.

— Monsieur, j'ignorais totalement ce que je viens de vivre. On ne m'a jamais parlé ainsi...

Qui me dira que je n'avais pas mieux travaillé pour le Christ et la Vérité que si j'avais accepté de fermer les yeux sur son erreur ?